

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	17.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Gewässerschutz, Naturschutz
Akteure	Zürich
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Benteli, Marianne
Porcellana, Diane

Bevorzugte Zitierweise

Benteli, Marianne; Porcellana, Diane 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Gewässerschutz, Naturschutz, Zürich, 2002 – 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 17.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Umweltschutz	1
Naturschutz	1
Bildung, Kultur und Medien	1
Kultur, Sprache, Kirchen	1
Archive, Bibliotheken, Museen	1

Abkürzungsverzeichnis

UREK-SR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
ENHK	Eidgenössischen Natur- und Heimatschutzkommission
EnG	Energiegesetz
EKD	Eidgenössische Kommission für Denkmalpflege
NHG	Bundesgesetz über den Natur- und Heimatschutz

CEATE-CE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États
CFNP	Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage
LEne	Loi sur l'énergie
CMFH	Commission fédérale des monuments historiques
LPN	Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Naturschutz

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 23.10.2018
DIANE PORCELLANA

L'avant-projet élaboré suite au dépôt de l'initiative parlementaire relative au **rôle de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage** a été approuvé par la CEATE-CE par 7 voix contre 5. Une dérogation à la règle selon laquelle un objet inscrit dans un inventaire fédéral d'objets d'importance nationale doit être conservé intact serait possible si des intérêts équivalents ou supérieurs de la Confédération ou des cantons s'opposent à l'intérêt de protection d'importance nationale. Les intérêts des cantons seraient ainsi davantage considérés lors de la pesée des intérêts entre la protection des objets d'importance nationale et l'utilité des projets proposés. La valeur de l'expertise de la Commission fédérale de la protection de la nature et du paysage (CFNP) et de son homologue des monuments historiques (CFMH) est précisée en droit procédural. Une minorité, par crainte d'atteinte aux objets inscrits à l'inventaire, refuse que les intérêts des cantons soient intégrés dans la pesée des intérêts.

Lors de la procédure de consultation, 13 cantons (ZH, UR, SZ, OW, GL, ZG, SO, SH, AI, GR, TG, VS, NE), la droite, le PDC et les milieux de l'énergie se sont déclarés favorables au projet de modification de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN). Neuf cantons (BE, NW, FR, BS, BL, AG, VD, GE, JU), la gauche, les Vert'libéraux et les organisations de protection de la nature et du patrimoine rejettent et souhaitent l'abandon de la révision. Selon eux, le projet met en danger les sites historiques et l'environnement. La loi sur l'énergie (LEne) révisée permettrait déjà l'équilibre des intérêts. Pour les cantons réfractaires, la formulation imprécise de la disposition pour tenir compte des intérêts des cantons dans la pesée des intérêts risquait de conduire à une insécurité juridique et à une insécurité au niveau de la planification. La révision de la loi sur l'énergie permet déjà l'équilibre des intérêts.

Après un examen approfondi des résultats de la procédure de consultation, la CEATE-CE a approuvé par 8 voix contre 2 et 2 abstentions, le projet de révision de la LPN. Elle a supprimé la disposition donnant plus de poids aux intérêts des cantons lors de la pesée des intérêts. Elle a maintenu la modification qui précise que les expertises de la CFNP et de la CFMH ne constituent que l'une des bases dont dispose l'autorité de décision pour la pesée de tous les intérêts en présence.¹

Bildung, Kultur und Medien

Kultur, Sprache, Kirchen

Archive, Bibliotheken, Museen

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 06.09.2002
MARIANNE BENTELI

Im Projektwettbewerb für die Sanierung und Erweiterung des Landesmuseums Zürich **stach ein junges Architekturbüro aus der Schweiz die gesamte internationale Konkurrenz** aus. Das siegreiche Team will den heutigen Verwaltungstrakt durch einen Neubau ersetzen, der sich wie eine Schlange durch den Platzspitz-Park und um den vor über 100 Jahren erstellten «Türmchenbau» zieht, wobei alte und neue Gebäude miteinander verbunden werden. Gegen das Projekt regte sich Widerstand aus Kreisen der Natur- und Heimatschützer. Sie kritisierten insbesondere den Einbezug des Platzspitz und verlangten, der Neubau sei gesondert an einem anderen Standort zu erstellen. Nach mehreren öffentlichen Hearings mit Architekten und Museumsfachleuten liessen sich die **Kritiker allerdings weitgehend besänftigen.**²

1) Communiqué de presse CEATE-CE du 20.3.18; Communiqué de presse CEATE-CE du 23.10.18; Communiqué de presse CEATE-CE du 29.3.18; FF,2018, p.347s; Rapport sur les résultats de la consultation ; LT, 9.7.18

2) Presse vom 16.7.02; NZZ, 3.8., 17.8., 20.8., 22.8., 23.8., 29.8., 4.9. und 6.9.02